

# Conseil municipal du Jeudi 27 Mars 2025

## 18h00 Mairie de Pageas

### Procès-verbal de séance

#### Présents :

**18 h 06 : 10 élus à l'ouverture de la séance:** Moïse BONNET - Aurélie BROWANG - Jean-Antoine BRUN - Eric FAURE - Roland GARNICHE - Bernadette LACOTE - Thérèse LOUBERT - Stéphane PARIAT - Sébastien PASSELERGUE\* - Jean-Pierre RIGOUT

**Excusé(s) (4):** Tristan CHABOT - Christian CHIROL - Virginie LERICHE (procuration à Bernadette LACOTE) - Sébastien MESRINE (procuration à Moïse BONNET)

Madame Anne DESROCHES (conseillère aux décideurs locaux) est présente de l'ouverture de la séance et jusqu'à la fin du conseil municipal.

#### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 28 Décembre 2024
2. Vote des comptes de gestion 2024
3. Vote des comptes administratifs 2024
4. Affectations des résultats budgétaires 2024
5. Adoption des subventions et des adhésions aux associations 2025
6. Fixation des taux d'imposition 2025
7. Vote des budgets primitifs 2025
8. Donner mandat au CDG de la Haute-Vienne pour lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé

Questions diverses

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre RIGOUT est nommé secrétaire de séance

**Début du conseil** : 18 h 06

**Fin du conseil** : 20 h 06

Madame le Maire préside la séance.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire présente Madame Anne DESROCHES aux élus (*son rôle auprès des communes, ses attributions...*).

Monsieur Sébastien PASSELERGUE, 3<sup>ème</sup> adjoint, annonce à ce moment- là sa démission du Conseil Municipal, remet un courrier à Madame le Maire, à chacun des élus présents ainsi que pour les élus absents et excusés et un courrier à adresser à Monsieur le Préfet. Il dépose l'ordinateur qui avait été mis à sa disposition pour raison de service et il quitte ensuite immédiatement la salle.

Le déroulement de toute la séance du conseil municipal se fera donc en présence de 9 élus.

Désormais le nombre d'élus en exercice sera de 13.

Madame le Maire constate que le quorum requis pour le déroulement de la séance est atteint (**9 élus présents**).

**1 – Approbation du compte rendu du 28 Décembre 2024** (envoyé aux élus par email le 21 mars)

**Le compte rendu est adopté, sans modification, à l'unanimité des élus présents ou représentés.**

**Pour: 11 voix (9 présents + 2 procurations)**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

## **2 – Vote des comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion 2024 sont présentés par Madame Anne Desroches, conseillère aux décideurs locaux à l'aide d'un diaporama qui présente une analyse sur 5 ans (produits et charges de fonctionnement, capacité d'autofinancement, dépenses d'équipement, dettes financières, fonds de roulement....).

Les comptes de gestion 2024 (budget principal et budget assainissement) sont concordants avec les comptes administratifs de la commune. Ils ont été validés sans observation par le trésorier, Monsieur Arnaud LOUVET. Ils doivent être approuvés par le conseil municipal

**Les 2 comptes de gestion (budget principal et budget d'assainissement sont présentés par Madame Anne Desroches et doivent être approuvés par le conseil municipal.**

## **3. Vote des comptes administratifs 2024**

*Les comptes administratifs (budget principal et budget assainissement) retracent la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et restes à réaliser). Ils sont élaborés par l'ordonnateur de la collectivité (le maire) et doivent correspondre au compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.*

Madame le Maire présente les 2 comptes administratifs de la commune. Ceux-ci doivent être validés par le conseil municipal.

## **Chiffres clés**

<b>Budget principal</b>			
<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
Résultats reportés 2023 :	-269 073,26 €	Résultats reportés 2023:	234 732,07 €
Dépenses :	121 734,76 €	Dépense :	513 779,95 €
Recettes :	356 485,51 €	Recettes :	643 118,28 €
Résultat de l'exercice	234 750,75 €	Résultat de l'exercice :	129 338,33 €
Résultat cumulé de la section :	- 34 322,51 €	Résultat cumulé de la section :	364 070,40 €
Restes à réalisés en dépenses :	0,00 €		
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €		
Besoin de financement :	34 322,51 €		

**A noter :** Les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses de gestion courante nécessaires au fonctionnement des services communaux : charges à caractère général (bâtiments communaux, énergie, frais de communication, assurances achats de petits matériels, fournitures administratives et scolaires, bulletin municipal...), dépenses de personnel, charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations...), les charges financières (intérêts des emprunts), les charges exceptionnelles.

Les recettes de fonctionnement comprennent les atténuations de charges, les produits des services, domaines et ventes diverses (occupation du domaine public – réseaux gaz, électrique, communication, cantine, garderie, vente de concessions), les impôts et taxes (impôts directs locaux...), les dotations et participations (dotation forfaitaires des communes,...), les autres produits de gestion courante (loyers....)

Les dépenses d'investissement concernent les immobilisations corporelles (bâtiments publics, installations de voirie matériel informatique...), les emprunts et dettes assimilés....

Les recettes d'investissement concernent les subventions d'investissement, les dotations, les fonds divers et réserves....

Budget d'assainissement			
Investissement		Fonctionnement	
Résultats reportés 2023 :	65 752,67 €	Résultats reportés 2023:	23 416,28 €
Dépenses :	2 906,00 €	Dépenses :	9 554,01 €
Recettes :	7 814,00 €	Recettes :	10 557,23 €
Résultat de l'exercice :	4 908,00 €	Résultat de l'exercice :	1 003,22 €
Résultat cumulé de la section :	70 660,67 €	Résultat cumulé de la section :	24 419,50 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €		
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €		
Besoin de financement :	0,00 €		

Après la présentation de ces 2 comptes administratifs, identiques aux comptes de gestion établis par le comptable public, sur proposition de Madame le Maire le conseil municipal élit M. Moïse Bonnet comme président pour faire procéder à l'adoption de ceux-ci (*article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Madame le Maire se retire de la salle pendant le vote des 2 comptes administratifs 2024 (budget principal et budget assainissement).

**Les 2 comptes administratifs 2024 (budget principal et budget d'assainissement) sont adoptés à l'unanimité.**

**Pour: 9 voix (8 + 1 procuration)      Contre : 0 voix      Abstention : 0 voix**

#### **4. Affectations des résultats du budget principal et d'assainissement 2024**

Madame le Maire reprend la présidence du conseil municipal

##### **Budget principal**

Mme le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :  
- couverture de besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068: **34 322,51 €**  
- excédent de fonctionnement reporté au compte 002 du budget primitif 2025: **329 747,89 €**

**La proposition d'affectation proposée est adoptée à l'unanimité**

**Pour: 11 voix (9 + 2 procurations)      Contre : 0 voix      Abstention : 0 voix**

##### **Budget assainissement**

Mme le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :  
- excédent de fonctionnement reporté au compte 002 du Budget primitif 2025 : **24 419,50 €**

**La proposition d'affectation proposée est adoptée à l'unanimité**

**Pour: 11 voix (9 + 2 procurations)      Contre : 0 voix      Abstention : 0 voix**

## 5 Adoption des subventions et des adhésions aux associations 2025

### Associations

Madame le Maire rappelle que la base d'attribution d'une subvention **aux associations de la commune qui déposent un dossier de demande** est de 250€. Sur proposition de la commission des finances réunie le 25 Mars 2022, cette base avait été augmentée de 100€ portant cette subvention à 350 € pour les associations qui participent activement aux activités d'animations de la commune ou pour des services rendus.

Madame le Maire, après avis de la commission des finances réunie le 15 mars 2025 propose de reconduire cette décision antérieure pour l'année 2025 et d'attribuer les subventions suivantes aux associations ayant déposé une demande. Les associations bénéficient de la gratuité de la salle des fêtes pour une manifestation dans l'année.

ASSOCIATIONS – Subventions 2025	MONTANT attribué	Observations
ACCA	400 €	
Amicale Laïque du RPI Châlus-Pageas	350 €	
La Quinte du Loup	350 €	
Pageas Loisirs	850 €	Dont 500€ pour l'entretien des chemins de randonnée
Comité des fêtes	0,00 €	A la demande de l'association
JMF (Jeunesses Musicales de France) (concerts pour les enfants des écoles)	150 €	
Conciliateur de justice et médiateurs du Limousin	120 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2220 €</b>	

*Les propositions de subventions sont adoptées*

**Pour: 11 voix (9 + 2 procurations)      Contre : 0 voix      Abstention : 0 voix**

**Sauf pour les subventions à Pageas Loisirs et aux JMF**

**Pour: 10 voix (8 + 2 procurations)      Contre : 0 voix      Abstention : 1 voix**

**(Jean-Pierre RIGOUT, responsable dans ces 2 associations s'abstient)**

**Sauf pour la subvention à La Quinte du Loup**

**Pour: 10 voix (8 + 2 procurations)      Contre : 0 voix      Abstention : 1 voix**

**(Thérèse Loubert, responsable dans cette association s'abstient)**

Adhésions à d'autres associations

Après avis de la commission des finances réunie le 15 Mars 2025, Madame le Maire propose également d'adhérer à diverses associations en 2025 (voir liste dans le tableau suivant).

ASSOCIATIONS	MONTANT attribué	Observations
ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	Environ 93,53 €	0,145 €/hab.
Association des Maires Ruraux 87	178,60 €	0,15 €/hab. + Adhésion
SPA	Environ 774 €	1,20€/hab.
AMF 87 (Association des Maires de France 87)	Environ 160,61 €	0,249 €/hab.
Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne	645 €	1 €/hab.
UNIPRO des Feuillardiers	303,60 €	
FREDON Haute-Vienne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)	50 €	
Conservatoire des Espaces Naturels Limousin Nouvelle Aquitaine	50 €	
<b>TOTAL</b>		

Habitants au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 (source INSEE) : 645

**Pour: 11 voix (9 + 2 procurations) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

## **6. Fixation des taux d'imposition 2025**

**La commune est seulement un des destinataires des impôts locaux. Même en l'absence de toute hausse des taux des taxes qui lui reviennent, la feuille d'imposition peut présenter une augmentation.**

L'évolution de la base imposable, réactualisée chaque année est du ressort de l'Etat. Elle est la base du calcul des taxes arrêtées par les divers organismes (commune, intercommunalité, département, région...).

Après la réunion de la commission des finances du 15 mars 2025 et après la réception de la simulation du produit fiscal pour l'année 2025 présenté par madame Anne Desroches conseillère aux décideurs locaux, deux propositions sont faites aux élus pour la fixation de la part communale des taux d'imposition 2025 :

1 - un maintien du taux 2024 pour la taxe foncière bâti (TFB), la taxe foncière non bâti (TFNB) et la taxe sur d'habitation sur les résidences secondaires (THS)

2 – une augmentation de 1 point pour la taxe foncière bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et ne pas augmenter la taxe foncière non bâti par rapport aux taux 2024

(voir tableaux suivants)

Montants 2024		Montants 2025 sans variations de taux	
Taux TFB 2024	<b>37,11%</b>	Taux TFB 2025	<b>37,11%</b>
TFB base 2024	587 832	TFB base 2025	605 500
<b>TFB produit 2024</b>	<b>217 526 €</b>	<b>TFB produit 2025</b>	<b>224 701 €</b>
Taux TFNB 2024	83,17%	Taux TFNB 2025	83,17%
TFNB base 2024	65 578	TFNB base 2025	58 400
<b>TFNB produit 2024</b>	<b>54 541 €</b>	<b>TFNB produit 2025</b>	<b>48 571 €</b>
Taux THS 2024	12,56 %	Taux THS 2025	12,56 %
THS bases 2024	90 011	THS bases 2025	78 500
<b>Produit THS 2024</b>	<b>11 305 €</b>	<b>Produit THS 2025</b>	<b>9 860 €</b>
	<b>283 372 €</b>		<b>283 132 € (-240 €)</b>

Montants 2024		Montants 2025 avec variation de taux de 1 point	
Taux TFB 2024	<b>37,11%</b>	Taux TFB 2025	<b>38,11%</b>
TFB base 2024	587 832	TFB base 2025	605 500
<b>TFB produit 2024</b>	<b>217 526 €</b>	<b>TFB produit 2025</b>	<b>230 756 €</b>
Taux TFNB 2024	83,17%	Taux TFNB 2025	83,17%
TFNB base 2024	65 578	TFNB base 2025	58 400
<b>TFNB produit 2024</b>	<b>54 541 €</b>	<b>TFNB produit 2025</b>	<b>48 571 €</b>
Taux THS 2024	12,56 %	Taux THS 2025	12,84%
THS bases 2024	90 011	THS bases 2025	78 500
<b>Produit THS 2024</b>	<b>11 305 €</b>	<b>Produit THS 2025</b>	<b>10 079 €</b>
	<b>283 372 €</b>		<b>289 406 € (+6034 €)</b>

Madame le Maire propose, suite à la réunion de la commission des finances du 15 mars 2025, d'augmenter de 1 point la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de ne pas augmenter la taxe foncière non bâti. Le produit fiscal attendu serait de 289 406 € (soit une augmentation prévisionnelle de 6034 €).

*Après débat entre les élus la proposition d'augmenter les taux des taxes relevant de la commune de 1 point est retenue.*

*Vote des élus*

**Pour l'augmentation de 1 point: 4 voix (3+ 1 procuration) Contre : 1 voix**  
**Abstention : 6 voix (5 + 1 procuration)**

## **7 – Vote des budgets primitifs 2025**

Le budget primitif contient les prévisions des recettes et des dépenses votées par le conseil municipal

Il comprend une section de fonctionnement avec des recettes et des dépenses, en équilibre  
une section d'investissement avec des recettes et des dépenses, en équilibre

Il est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal

La comptabilité suit les principes du plan comptable général M 57 (qui remplace le plan comptable M 14)

Madame le Maire présente le budget primitif 2025 de la commune ainsi que le budget primitif assainissement 2025. (La commission des finances a travaillé sur ceux-ci le 15 Mars 2025).

### **CHIFFRES CLES : budgets primitif et d'assainissement de la commune 2025**

<b>BUDGET</b>	<b>SECTION</b>	<b>Dépenses et Recettes</b>
<b>Principal</b>	Fonctionnement	915 059,89 €
	Investissement	375 003,40 €
<b>Assainissement</b>	Fonctionnement	35 413,50 €
	Investissement	79 974,17 €

### **Budget principal primitif 2025 de la commune**

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dans le cadre de la section de fonctionnement, **les recettes de fonctionnement 2025** (915 059,89 €) comprennent :

<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	329 747,89 €
<b>Atténuations de charges</b> (remboursement de salaires)	7 500,00 €
<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b> (amortissement et subventions)	20 086,00 €
<b>Produits de services, du domaine et ventes divers</b> (redevances occupation du domaine public (Orange, Enedis, GRDF), cantine, garderie, ventes de concessions etc...)	17 680,00 €
<b>Impôts et taxes</b> (attribution de compensation TP, FPIC)	39 000,00 €
<b>Impositions directes</b> (impôts directs locaux, taxe additionnelle droit de mutation à titre onéreux)	280 200,00 €
<b>Dotations et participations</b> (dotation globale de fonctionnement, compensation taxes foncières, FCTVA, dotation élus locaux)	177 846,00 €
<b>Autres produits de gestion courante</b> (revenus et charges des logements)	42 500,00 €
<b>Produits exceptionnels</b> (mandat annulés sur exercices antérieurs)	500,00 €
<b>Total</b>	<b>915 059,89 €</b>

Dans le cadre de la section de fonctionnement, **les dépenses de fonctionnement 2025** (915 059,89 €) comprennent

<b>Charges à caractère général</b> (eau, carburants, alimentation, fournitures d'entretien, vêtements de travail, entretien bâtiments, entretien voirie, entretien matériel roulant, frais télécommunication...)	307 285,00 €
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	283 120,00 €
<b>Atténuations de produits</b> : (dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs, reversement de fiscalité)	500,00 €
<b>Virement à la section de fonctionnement</b>	240 874,89 €
<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b> (amortissement de travaux)	5251,00 €
<b>Autres charges de gestion courante</b> (indemnités et charges élus, subventions aux associations, service incendie, contributions au PNRPL, adhésions associations.....)	67 707,00 €
<b>Charges financières</b> (remboursement intérêts des emprunts)	9 322,00 €
<b>Charges exceptionnelles</b> (titres annulés sur exercices antérieurs)	500,00 €
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b> (dotations aux dépréciations des actifs circulants (dépenses plus de 2 ans non encore encaissées))	500,00 €
<b>Total</b>	<b>915 059,89 €</b>

La section d'investissement concerne les actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

**Dans le cadre de la section d'investissement les dépenses de fonctionnement 2025 (915 059,89 €)** comprennent notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**Dans le cadre de la section d'investissement les recettes d'investissement 2025 (375 003,40 €),** comportent deux types de recettes de fonctionnement qui coexistent : les recettes dites patrimoniales (en lien avec un permis de construire par exemple) et les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à grosses réparations de voiries communales par exemple).

#### Une vue d'ensemble des principales dépenses prévisionnelles de la section d'investissement

<b>Achat tracteur</b>	47 640 € TTC	<i>En attente de nouveaux devis</i>
<b>Broyeur</b>	15 540 € TTC	
<b>Reprise de concessions (20)</b>	24 600 € TTC	
<b>3 portes (mairie et logements rue des écoles)</b>	14 861,98 € TTC	<i>En attente de devis</i>
<b>Eglise de Chenevières</b>	15 552 € TTC	<i>En attente de nouveaux devis</i>
<b>Travaux en régie</b> (volets logements place de l'église)	7 000 € TTC	<i>Estimation (matériaux, main d'œuvre)</i>
<b>Travaux en régie</b> (église de Chenevières)	5 000 € TTC	<i>(Estimation (matériaux, main d'œuvre))</i>
<b>Travaux en régie</b> (place au-dessus des garages)	6 000 € TTC	<i>Estimation (matériaux, main d'œuvre)</i>

#### Des estimations de reprises de matériel

Remorque (3360, 00 € TTC) - broyeur (2520,00 € TTC) – tracteur (17 400 € TTC)

### **Budget assainissement primitif 2025 de la commune**

(Voir le tableau des chiffres clés des budgets primitifs et assainissement 2025 de la commune, page 7)

## La fongibilité des crédits

Le référentiel M57 de la comptabilité des collectivités locales permet de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Pour cela une délibération doit être prise par les élus lors du vote du budget.

### **Vote des budgets primitifs 2025 (principal et assainissement) et de la fongibilité des crédits**

#### **Budget principal 2025**

**Pour: 10 voix (8 + 2 procurations) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix**

#### **Budget assainissement 2025**

**Pour: 11 voix (9 + 2 procurations) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

#### **Fongibilité des crédits 2025**

**Pour: 11 voix (9 + 2 procurations) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix**

### **8 – Donner mandat au CDG de la Haute-Vienne pour lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé**

L'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription concernant les risques santé et les risques prévoyance.

Un processus de consultation permettra de proposer aux employeurs qui auront délibéré des garanties collectives d'assurance prévoyance au bénéfice de leurs agents. Les conventions de participation et les contrats collectifs d'assurance associés sont conclus par le centre de gestion pour le compte des employeurs.

L'adhésion de la collectivité territoriale reste libre à l'issue de la consultation.

#### **Madame le Maire propose :**

- de se joindre à la convention de participation que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne entend conclure

- de donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion

- de prendre acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs lui seront communiquées au terme de la procédure engagée par le Centre de Gestion pour lui permettre de décider de signer ou non la convention participative souscrite.

#### **Vote du conseil municipal**

**Pour: 11 voix (9 + 2 procurations) Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Questions diverses**

Monsieur Eric Faure questionne Madame le Maire à propos de la cérémonie du 8 mai en lien avec la mairie de Châlus. Madame le Maire indique qu'elle est en attente de la réponse de Monsieur le Maire de Châlus à ce sujet.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, Madame le Maire lève la séance à **20 h 05**

**La Maire**

**Le secrétaire de séance**

**Bernadette LACOTE**

**Jean-Pierre RIGOUT**